

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 38484

Texte de la question

M. Michel Issindou appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude exprimée par de nombreux professeurs de langues anciennes suite à son annonce, le 17 juillet dernier, d'un projet de réforme du lycée d'enseignement général et technologique, au lendemain des conclusions du rapport Guesnérie qui lui ont été remises début juillet. Alors que 465 000 élèves du collège au lycée en filière littéraire mais également scientifique ou économique et sociale étudient le latin et le grec, la Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes (CNARELA) s'inquiète d'une réforme qui conduirait à la mort de ces deux langues. Convaincus de la valeur formatrice tant sur le plan intellectuel que civique pour tous les jeunes de notre pays, la CNARELA considère que cette réforme mettra en concurrence les langues antiques avec non seulement les enseignements artistiques, les SES et les langues vivantes mais aussi avec la littérature française et l'histoire-géographie ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Il lui semble pourtant indispensable de laisser à tous les élèves le choix d'apprendre des langues anciennes. Il lui demande donc quelle place il entend réserver aux langues anciennes dans le cadre des modules proposés par la future réforme des lycées et quelles garanties de réelle concertation, pluralisme et transparence il entend présenter dans le cadre de l'élaboration du contenu des programmes scolaires.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur: M. Michel Issindou

Circonscription: Isère (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38484
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE38484

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11050 **Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4915